

**MISSION DES RÉFÉRENT.E.S EMPLOI, FORMATION  
BILAN 2022**

**1. PRÉSENTATION**

<b>NOM DE LA STRUCTURE PARTENAIRE</b>	FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE L'ESSONNE
<b>NOM/PRÉNOM DE LA PRÉSIDENTE</b>	MICHELET KIEFFER Gaëlle
<b>NOM/PRÉNOM DU RÉFÉRENT.E EN REGION</b>	MORELLI Corinne
<b>RÉGION/TERRITOIRE CONCERNÉ(E)</b>	Ile-de-France.

## AXE 1 : INITIER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION AFIN D'ALIMENTER LA CPNEF SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES STRUCTURES DE LA BRANCHE DANS SON TERRITOIRE

<b>OBJECTIFS VISÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien notamment avec l'Observatoire, organiser une veille permanente à partir des travaux conduits nationalement et territorialement sur les besoins emploi/formation et leur évolution en termes de développement de compétences au sein de la Branche</li> <li>- Examiner les évolutions des activités et des structures, de l'emploi et de la formation dans son territoire, afin de permettre l'information de la CPNEF</li> <li>- Connaître et s'approprier le plan de travail de l'Observatoire et contribuer aux études menées</li> <li>- Diffuser le plus largement les études et accompagner leur compréhension</li> <li>- Faire remonter à la CPNEF les demandes d'études territoriales</li> <li>- Mutualiser les expériences et s'approprier les travaux de la branche</li> <li>- Identifier les acteurs du territoire (structures, partenaires, IRP...) et faire remonter régulièrement, à la CPNEF, les contacts actualisés</li> <li>- Pérenniser les lieux d'accueils associatifs par l'évolution des missions des responsables techniques des modes d'accueil</li> </ul>
<b>RÉALISATIONS DU RR</b> <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i>	<p><b>Diffuser le plus largement les études pour une veille collective sur les métiers en tension</b>  Afin de contribuer à une veille collective sur les conditions de travail et la gestion des ressources humaines, la RR a relayé le 17 mars <b>le panorama de la branche</b> aux fédérations des centres sociaux, à l'Acceprif et à l'ensemble des structures de la branche, en mettant en exergue les remontées de l'observatoire sur les problèmes de recrutement des métiers notamment d'animateurs socioculturel.</p> <p>De la même manière <b>l'observatoire de la branche pour l'Île de France</b> a également été diffusé à l'ensemble de ces acteurs en complément de l'envoi de la CPNEF et la mise à disposition sur le site. Constat est fait que ces documents restent assez méconnus malgré tout.</p> <p><b>Une coopération avec l'Acceprif :</b>  Ces diffusions et l'ensemble des points sont partagés et travaillés avec le réseau des fédérations départementales des centres sociaux mais également avec l'Acceprif dans le cadre d'un contrat de prestation de services mis en place depuis plusieurs années.</p> <p><b>Extrait de la Définition des prestations confiées au Prestataire :</b>  « Par le présent contrat, le Donneur d'Ordre confie au Prestataire qui l'accepte, l'exécution des prestations ci-après définies.  Le Prestataire sera en charge de missions relatives <i>spécifiquement aux établissements d'accueil de jeunes enfants {EAJE} de la branche des acteurs du lien social et familial.</i></p> <p>Le Donneur d'Ordre sera chargée de l'information destinée à l'ensemble des acteurs de la Branche.  Les missions du Prestataire s'inscriront en complémentarité de l'action globale du Donneur d'Ordre dans le cadre du programme territorial de développement de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en Ile de France.  Le Prestataire s'engage donc à décliner les finalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la démarche d'observation emploi-formation afin d'alimenter la CPNEF sur les évolutions des activités, de l'emploi et de la formation des établissements d'accueil de jeunes enfants</li> </ul>

- Faciliter l'accès à la formation et à la qualification en référence aux objectifs définis dans le territoire
- Promouvoir l'emploi au sein des EAJE de la branche
- Contribuer à faciliter les initiatives en matière d'emploi/formation «

### Contribuer aux études menées de la Branche : le questionnaire CPNEF Statistiques du personnel 2021

Fin mars, la RR a relancé les structures pour rappeler l'importance de remplir le questionnaire de la CPNEF à des fins de statistiques de l'observatoire Emploi formation de la branche. Elle a souligné l'importance pour les acteurs de la branche de réaliser cette **photographie des associations, des salariés et des formations** suivies sur l'année précédente.

### Identifier les acteurs du territoire et faire remonter régulièrement, à la CPNEF, les contacts actualisés

L'envoi d'un nouveau fichier par Elisfa, avait déjà permis un gros travail d'actualisation de notre liste des structures IDF de la branche les années précédentes. Cependant, nous avons à nouveau identifié une dizaine de contacts à actualiser. La RR a ainsi soumis le fichier actualisé à Sébastien Riquelme de l'Observatoire ainsi qu'à Guylène Girard de l'Acepprif afin d'obtenir un fichier au plus près des réalités des structures concernées.

### Pérenniser les lieux d'accueils associatifs par l'évolution des missions des responsables techniques des modes d'accueil

Comme les années précédentes, la RR a été en lien rapproché avec l'Acepprif.

**Rappel** : depuis janvier 2019, l'Acepprif a initié avec ses adhérents un travail sous format – réflexion – action – autour de la question des missions portées par les différents acteurs des lieux d'accueil associatifs et plus précisément parents et professionnels. Ce travail dont la finalité est bien de pérenniser les structures d'accueil se décline en temps de travail de groupes de pairs constitués de parents et professionnels.

Sur l'année **2019**, le groupe de professionnels s'est retrouvé à plusieurs reprises travaillant sur leurs missions de responsable technique. Missions explicites, mais aussi des missions plus implicites et pas toujours repérées clairement.

En **2020**, le groupe de professionnelles constitué initialement de 3 responsables techniques a élaboré un questionnaire ensuite transmis à des responsables intéressés pour rejoindre le travail de réflexion entamé. Ce questionnaire a ensuite été réajusté et diffusé plus largement aux modes d'accueil de la branche afin d'approfondir les hypothèses formulées par le groupe de travail et légitimer les pistes d'action.

Parallèlement, ce travail qui a mis un peu plus de temps à démarrer avec des parents, a été largement plus développé sur la période du confinement en visio conférence.

La démarche a permis d'évaluer avec les parents, leurs fonctions de membres associatifs, les missions et tâches qui leur sont spécifiques et celles qui seraient partageables et/ou transférables aux responsables techniques.

Ces possibles évolutions pourraient donc à terme aller vers une évolution des postes professionnels et/ou également amener au développement d'emploi non existants ou en part moindre sur des missions plus administratives soulageant en cela les bénévoles leurs permettant ainsi de centrer sur une fonction plus politique.

Il était prévu de finaliser ce travail à **fin 2021**.

Nous avons effectivement suite à un travail avec 1 sociologue et 1 psychosociologue développé une formation en direction de professionnels et de parents (binôme

correspondant à la démarche initiée) qui devait se mettre en place fin 2021. Cette formation était précédée d'échanges sous format interviews. Cependant en dernière minute, ceux – ci se sont désistés, remettant en question le travail entrepris.

### **Reprise de la démarche à compter de janvier 2022**

Suite à ce désistement, nous avons recherché de nouveaux intervenants potentiels. La recherche nous a amenés à contractualiser avec une intervenante au CNAM. Le format choisi suite à nos échanges entre janvier et juin a été **une recherche – action** qui pourra intégrer un axe formatif et qui s'est déroulée en très grande partie en 2022.

Il s'agit de travailler sur la spécificité des lieux d'accueil parentaux, le visible et l'implicite dans la répartition des tâches et des missions et de penser la transformation tout en évaluant ce qui doit/peut rester des missions de gouvernance associative.

Une rencontre a été organisée fin juillet (ouverte aux professionnels et parents) .

A l'issue de cette réunion, les finalités de la recherche action, la démarche et le planning ont été ajustés.

Dans un premier temps, des entretiens en visio avec des professionnelles et des parents déjà engagés depuis 2020 – 2021 se sont déroulés afin de transmettre, d'envisager la reprise du travail et de nourrir la réflexion à partir de la matière préalablement récoltée.

Le travail d'investigation est en cours de réalisation. Ci-dessous, données du bilan intermédiaire et perspective en début 2023.

### **Données de bilan intermédiaire réalisé par Mme Ulmann**

#### **Entretiens, réunions et observations**

-

- Outre ces réunions, nous avons également pris connaissance d'un ensemble de documents et d'études qui ont déjà été conduites et éclairent les situations observées

- Deux établissements ont été retenus pour approfondir le fonctionnement avec les enfants et les parents. A ce jour un seul établissement a donné lieu à différentes investigations. Nous avons effectué 2 demi-journées d'observation permettant de comprendre le fonctionnement avec les parents au sein de cette première crèche.

Nous avons également participé à la réunion avec le référent médical et l'équipe de professionnelles ainsi qu'à l'assemblée générale réunissant des parents et des professionnelles. Ces temps d'observation ont été suivis de plusieurs entretiens avec la responsable technique permettant d'une part de comprendre son point de vue sur les questions abordées par les parents, d'autre part de recueillir son avis sur le fonctionnement en place et ses possibles améliorations. Au sein de cette même crèche, trois entretiens sont planifiés avec les parents, notamment ceux qui ont les responsabilités les plus lourdes.

- Le même protocole d'observation est prévu dans le second établissement qui présente un fonctionnement différent. Ces observations auront lieu en janvier et février 2023.

Les démarches auprès des professionnelles et des parents ont été faites pour avoir leur accord.

- A la suite de la réunion de bilan de décembre 2022, il a semblé souhaitable pour étayer les premières hypothèses de travail, de compléter avec un troisième établissement qui ne met pas en place de permanence avec les parents. Cet établissement sera contacté fin janvier et les observations et les entretiens auront lieu dans le courant du mois de février 2023.

## AXE 2 : FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION EN RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DÉFINIS DANS L'ACCORD FORMATION

<p><b>OBJECTIFS VISÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'appropriation, par les structures, des dispositifs de formation légaux</li> <li>- Participer à la mise en œuvre de projets spécifiques (ex : ADEC, Actions Collectives Territoriales, projets Mutations économiques et technologiques ...)</li> <li>- Accompagner les structures dans la mise en œuvre des différents dispositifs de formation portés par la CPNEF (ex : Actions Collectives Territoriales, financements exceptionnels...) et faire remonter les freins à leur déploiement</li> <li>- Développer des démarches d'appui conseil en ingénierie de formation et suivre la mise en œuvre des actions concourant à la qualification ou à la requalification</li> <li>- Réaliser un bilan qualitatif des actions et dispositifs mobilisés par les structures et les salariés dans sa région</li> </ul>
<p><b>RÉALISATIONS DU RR</b>  <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i></p>	<p><b>Veiller à l'appropriation, par les structures, des dispositifs de formation légaux</b></p> <p><b>1/ Par l'envoi de mail d'informations</b></p> <p>Le 31 mars, la RR a relayé le dernier tableau mis à jour au 29 mars sur les financements de la branche à l'Acepprif et aux fédérations des centres sociaux pour 2022 ainsi qu'aux structures de la branche. Les fédérations et l'Acepprif ont été invitées si nécessaire à le diffuser également si nécessaire.</p> <p>Elle a également relayé le 13 décembre, le tableau des règles de financement Alisfa pour 2023. Ces informations sont aussi relayées sur le site de l'Union Francilienne. <a href="#">Cliquer ICI</a> et sur le site de l'Acepprif.</p> <p><b>2/ Par le biais de temps d'informations et d'échanges collectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Le plan de développement des compétences des salariés</u></b></li> </ul> <p>Afin d'accompagner les structures dans la mise en place des projets de formations adaptées pour les salariés, et en lien notamment avec Michael Perruchot et/ou Yannick Antoine les interlocuteurs d'Unifformation, la RR a organisé <b>2 rencontres d'information et d'échange en visio</b>, le 19 janvier ainsi que le 16 février. Un mail d'invitation a été envoyé aux structures, et un mail de rappel aux inscrits avait été fait quelques jours au préalable. Un powerpoint avait été préparé en lien avec Yannick Perruchot pour venir en support aux réunions et a été ensuite transmis aux personnes concernées</p> <p>→A noter le changement en mai de l'interlocuteur d'Unifformation : Yannick est redevenu l'interlocuteur de la RR. Des temps d'échanges complémentaires se sont donc tenus afin de s'ajuster et de préparer le dernier trimestre 2022.</p> <p><b>A la réunion du 19 janvier</b>, 18 personnes s'étaient inscrites, et 4 se sont effectivement connectées pour participer à la réunion : 2 EAJE, 1 ADSL, 1 centre social</p> <p><b>A la réunion du 16 février</b>, 19 personnes s'étaient également inscrites, et 6 personnes se sont effectivement connectées : 1 EAJE, 1 ADSL, 4 centres sociaux (dont 1 fédération)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Les règles de financement de la formation professionnelle en 2022</u></b></li> </ul> <p>En lien avec les interlocuteurs d'Unifformation, la RR a organisé un total de <b>2 rencontres d'information et d'échanges collectives portant sur les règles de financement de la formation professionnelle en 2022</b>, en visioconférence. Un powerpoint avait été préparé pour venir en support aux réunions. Ces rencontres ont permis de présenter les règles de financement de la formation professionnelle 2022, en termes de dispositifs, d'acteurs, et de financement possible pour la branche.</p>

**La première rencontre a eu lieu le 18 mars**, en lien avec Michael Perruchot, et a regroupé 10 personnes (33 étaient inscrites) dont 4 EAJE, 3 ADSL, 3 centres sociaux

**Une seconde rencontre a eu lieu le 17 juin**, en lien avec Yannick Antoine, et a regroupé 7 personnes (17 personnes étaient inscrites) dont 2 EAJE, 2 ADSL, 3 centres sociaux

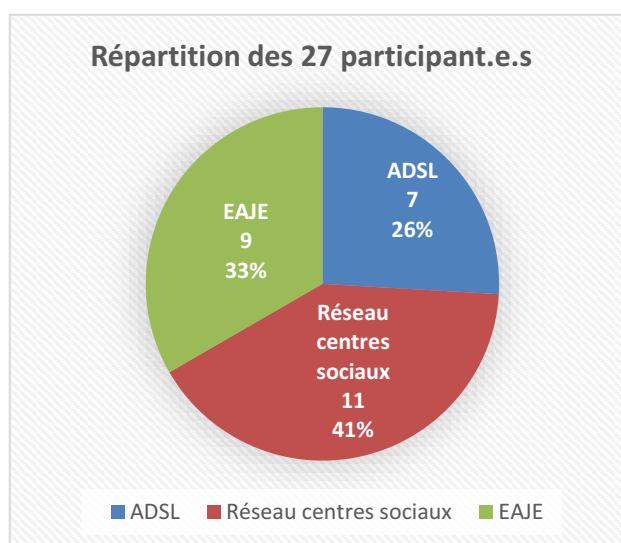
**Récapitulatif :**

Lors de ces 4 temps d'échanges collectifs, les conseillers Emploi-Formation à Uniformation, et la RR ont ainsi échangé avec **un total de 27 structures : 9 structures relevant de la petite enfance, 7 ADSL, 11 des centres sociaux.**

→ Une certaine déception donc à noter du fait des écarts entre les inscrits et les personnes réellement présentes.

Cela a généré des appuis individuels téléphoniques, de différentes structures afin de répondre aux questions qu'elles se posaient sur différents points liés aux présentations.

Date des réunions	Thématique	Nbre participant.e.s
19 janvier	Plan développement des compétences	4
16 février	Plan développement des compétences	6
18 mars	Financement de la formation professionnelle	10
17 juin	Financement de la formation professionnelle	7
TOTAL		<b>27</b>



**Communication et ressources :**

-Des invitations ont été envoyées par mail en amont de chaque réunion aux structures, avec un travail de relance.

-Un powerpoint de présentation a été préparé en amont par les interlocuteurs d'Uniformation et la RR

-A l'issue de chaque réunion, le support utilisé au cours de la réunion est envoyée à chacune des structures participatrices ainsi qu'aux personnes ayant manqué le rendez-vous lorsqu'ils en ont fait la demande.

**3/ Par le biais d'aides individualisées**

En complément la RR, en lien avec l'Acceprif ont régulièrement répondu à des questions par téléphone, que des acteurs de la branche se sont posés sur des questions diverses :

analyse de pratiques professionnelles, aides de financements possibles, information sur la DAF, , soutien auprès des EAJE concernant la réforme NORMA, la revalorisation de la pesée du diplôme EJE et son impact sur les crèches, réponses de sollicitations pour l'organisation de formations spécifiques (ex: sur l'enfant au comportement turbulent)

*A titre d'exemple :*

- Par mail et/ou par tél La crèche « la Porte Entr'ouverte » à Paris 14<sup>ème</sup> et la Fédération des centres sociaux de Paris pour bénéficier d'une analyse de pratiques professionnelles.
- Des nouveaux parents de crèches (non adhérentes à l'Acepprif) en charge de la formation pour les guider dans cette nouvelle fonction occupée au sein de la structure
- Des ADSL (mais encore trop peu nombreux) notamment des petites structures sur les embauches en contrat en alternance

#### **4/ Par le biais des sites de l'instance régionale et de la Cpnef**

-Sur le site de l'Union régionale, dans l'onglet réservé aux formations, une page est dédiée à la CPNEF et la référente emploi-formation. [Cliquer ICI](#)

-Sur le site de la CPNEF, la RR met régulièrement à jour l'onglet IDF « du côté des régions » avec notamment les réunions collectives en prévision.

**De plus, la RR a contribué, en lien avec l'instance régionale l'Union francilienne, à une analyse structurée des besoins en formation à destination des professionnels des centres sociaux, et a développé des démarches en ingénierie de formations :**

#### **Emploi-formation : Organiser une analyse structurée des besoins en formation**

Dans le cadre notamment de la commission formation régionale de l'Union Francilienne des Fédérations des Centres Sociaux et socioculturels (UFFCS) mais aussi par sa proximité avec des structures, la RR Corinne Morelli, s'attache à formaliser une analyse des besoins emploi/formation en Ile-de-France, en lien également avec l'Acepprif et l'Acepp 91.

#### **Veille sur les besoins en matière de formation auprès du réseau des centres sociaux d'Ile-de-France**

La commission formation régionale de l'Union Francilienne des fédérations des centres sociaux regroupe des délégué-e-s des fédérations ainsi que 1 bénévole. Elle s'est réunie notamment le 1<sup>er</sup> février avec la participation de la RR. A l'ordre du jour un point sur les besoins de formations à destination des centres sociaux et des evs d'Ile-de-France.

#### **Développement de démarches en ingénierie de formations**

En lien avec la commission régionale de l'Union Francilienne, la RR intervient donc sur l'ingénierie de formations nouvelles à développer ou de réactualisation de contenus sur celles plus anciennes.



### Le contenu de 3 formations a ainsi été travaillé :

- **Une nouvelle formation sur la thématique des seniors** « Intervenir avec et pour les seniors en centre social » au catalogue 2023. En parallèle, un temps de sensibilisation sur les enjeux liés au vieillissement de la population a eu lieu le 31 mai en présentiel et a regroupé **19 personnes**.
- **Une formation visant à comprendre les mécanismes discriminatoires** et analyser sa pratique et celle de son centre social : « Agir face aux discriminations ». Cette formation s'adressera aux participant.e.s qui ont envie/veulent mettre en place des actions de lutte contre les discriminations dans leur centre social.
- **Une nouvelle session de la formation « Faire émerger et animer des actions collectives à visée émancipatrice »** avec un nouveau format (6 jours en internat). Un temps de sensibilisation à cette formation a eu lieu en visio, et a regroupé **3 personnes**. Il a eu pour finalité de communiquer sur le déroulé pédagogique, les méthodes et les postures pour accompagner des actions collectives portées par des habitants. Pour aller plus loin dans la démarche et la réflexion, les professionnel.le.s ainsi « sensibilisé.e.s » ont la possibilité de s'inscrire à la formation.

### **Des actions de formations à destination des professionnels ont été mise en place des actions permettant de sécuriser les parcours professionnels :**

#### **Des formations régionales en direction des centres sociaux :**

Au cours de cette année **5 sessions de formations** ont eu lieu en présentiel. Nous avons pu bénéficier de prêt de grandes salles de la part de centres sociaux ainsi que de la fédération de centres sociaux de Seine-et-Marne.

#### **«Réfèrent familles, une fonction au cœur du projet »**

Deux sessions de cette formation de 6 jours ont eu lieu et ont réuni un total de **35 professionnel-le.s** (principalement des réfèrent.e.s familles).

La première a eu lieu les 31 mars, 1er avril, 23 & 24 mai, ainsi que les 21 & 22 juin 2022 à la Maison de quartier Plaine à Saint-Denis (93).

En raison d'une forte demande, une deuxième session a été organisée et a eu lieu les 4 & 5 octobre, 16 & 17 novembre, ainsi que les 6 & 7 décembre 2022 à la fédération des centres sociaux de Seine-et-Marne, à Lognes (77).

Cette formation a eu pour objectifs de :

- Connaître les enjeux liés au métier de réfèrent familles
- Connaître le cadre institutionnel des référents familles
- Inscrire l'animation collective famille dans le projet social

#### **« L'accueil, une affaire d'équipe »**

Cette formation de 4 jours a démarré les 12 & 13 septembre 2022 au centre social Rosa Park à Paris, et s'achèvera les 11 & 12 janvier 2023.

Elle a réuni **16 professionnel-le.s des centres sociaux**. Cette action de formation repose sur un parcours pédagogique destiné à permettre l'atteinte des objectifs professionnels suivants :

- S'approprier l'ensemble des dimensions relatives à l'accueil en Centre Social au regard de la circulaire CNAF de juin 2012 et de mars 2016
- Construire des repères communs en matière d'accueil en Centre Social





- Travailler l'accueil comme une fonction pivot entre les habitants et les professionnels pour faire vivre la participation
- Passer de la fonction de « Chargé d'accueil » à celle de « Référent d'accueil » en Centre social

#### « L'animation participative »

Cette formation a eu lieu les 8 & 9 septembre ainsi que le 18 novembre 2022 à la Maison de quartier Plaine à Saint-Denis (93)

Elle a réuni **14 professionnel-les** et a eu pour objectifs de :

- Comprendre le cadre théorique de l'animation participative
- Acquérir les principes et les méthodes pour construire une démarche participative
- Faire progresser sa pratique en analysant son expérience

#### « Les fondamentaux du travail en centre social »

Cette formation de 4 jours a eu lieu 14, 15 novembre ainsi que les 1er et 2 décembre 2022 à la Maison de quartier Plaine à Saint-Denis (93)

Elle a réuni en **14 professionnel-les** et a eu pour objectifs de :

- Découvrir les bases historiques et théoriques du Centre Social
- Conduire un projet en Centre Social
- Comprendre l'environnement règlementaire des Centres Sociaux
- Identifier les modes d'intervention du Centre Social
- Repérer les différentes missions des professionnels en Centre Social et construire une posture de l'intervenant

Au total, ce sont :

- ✓ **23 jours de formation** (161 heures)
- ✓ **79 professionnel.le.s** de centres sociaux formé.e.s.

✚ *Pour rappel, l'Union francilienne des centres sociaux est certifiée Qualiopi depuis 2020 ce qui garantit une démarche conforme aux exigences de qualité et permet aux structures de faire une demande financement auprès de leur OPCO.*



## **Des formations en direction des EAJE : Accompagner la qualification et ou la professionnalisation des salariés travaillant auprès des jeunes enfants.**

**En 2022, ce sont 172 salariés et 8 parents bénévoles formés** dans la démarche de coopération qui fonde les crèches associatives et parentales autour de 11 thématiques professionnalisantes : acquisition des gestes de 1<sup>er</sup> secours, 2 autour d'actions de formation préparatoire pour une qualification favorisant l'accessibilité à de l'emploi stable dans le champ de la petite enfance.

Nous constatons une reprise de l'activité de formation en présentiel et une volonté des crèches de favoriser l'aller en formation de leurs salariés.

Cette année 2022 a été marquée pour les crèches par entre autre la réforme NORMA qui doit être appliquée à compter de septembre 2022.

L'Aceprif a donc proposé 3 formations pour principalement les responsables techniques/directeurs – trices des lieux d'accueil petite enfance

Ces 3 propositions ont répondu à des questions, besoins des professionnel.le.s leurs permettant de retravailler non seulement le projet d'établissement, mais également de penser/travailler sur le sens pour ensuite élaborer les protocoles qui doivent être transmis aux services PMI.

Les formations proposées pour une adaptation en regard de la réforme :

Ces 3 propositions ont regroupé **37 Responsables techniques/directeurs.trices**

- Le 24/03 : La charte nationale d'accueil du jeune enfant – 6 participants
- Les 19/04 et 18/05 : Le nouveau projet d'établissement... - 24 participants
- Les 15 et 16 juin : Suspicion de maltraitance, une réflexion éthique...7 participants

### **Formation continue – professionnalisation – 79 salariés et 1 bénévole**

- Parler à hauteur d'enfant : le 9/03 – 11 participants
- HACCP : les 6 et 7/04 – 14 participants
- Activités et jeux libres : les 11/05 et 9/06 – 7 participants
- Portage et fondements de la sécurité affective de l'enfant : le 8/06 – 6 participants
- La pédagogie Montessori : les 23 et 24/06 – 7 participants
- Alimentation du jeune enfant : les 6 et 7/07 – 8 participants
- Familiarisation – séparation dans le lieu d'accueil : les 8/07 et 28/09 – 7 participants
- HACCP : les 14 et 15/11 – 12 participants dont 11 salariés et 1 parent bénévole
- La Place du/de la RT ou directeur.trice : les 18 – 19/10 et 30/11 – 8 participants

### **Formation continue sous format journée pédagogique en intra : 35 salariées et 7 parents bénévoles**

- 1) 3 crèches ont suivi la formation PSC1 assurée par la Croix Blanche
  - Les Petits Clouds (92) – 9 salariés le 22/04
  - Les Poussins d'Anam (75020) – 8 salariées le 25/04
  - La Porte Entr'ouverte (75014) – 3 salariées et associés 7 parents le 18/06
- 2) 1 crèche a demandé une formation sur un contenu pédagogique qui a été assurée par La Crapa'hutte sur « l'enfant au comportement turbulent, agité, passif... »
  - Les Marcassins (95) – 6 salariés le 29/04
- 3) 1 crèche a sollicité deux temps d'approfondissement HACCP suite à la formation suivie en inter. Formation délivrée par Katia Tardieu.
  - Quel Univers Inventer (75019) – 2 salariées les 23/02 et 23/07
- 4) 1 crèche a sollicité une journée pédagogique sur la thématique « Porter des tous petits dès leur familiarisation »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crech'endo (92) – 7 salariées le 7/10</li> </ul> <p><b>Formation pour une qualification dans le champ de la petite enfance : 21 salariés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP AEPE : 21 jours du 07/01 au 21/06 – 7 salariées. CAP AEPE – obtenu 7/7</li> <li>• Préparation au concours d'auxiliaire de puériculture : 4 jours du 1er/02 au 7/05 – 4 salariées/ 2/4 ont entrepris la formation qualifiante – 1 en apprentissage et une en ProA chez son employeur (Poussins d'Annam)</li> <li>• CAP AEPE session 2022 - 2023 : 11 jours du 23/09 au 16/12/2022 – 10 salariés de la branche dont 9 crèches réseau ACEPP et 1 crèche associative.</li> </ul> <p><b>Préparation en 2022 d'une action de formation certifiante</b></p> <p>Nous avons travaillé en 2022, pour une mise en œuvre en 2023, de l'action de formation certifiante : « <b>Gérer et animer une crèche associative à gouvernance participative</b> » en direction des RT et/ou directeurs.trices de crèches associatives</p> <p><i>Le réseau ACEPP a créé une certification au répertoire spécifique qui permet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de reconnaître et valoriser les compétences complémentaires aux métiers des professionnel.les occupant des postes de responsable technique ou de direction, en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions</li> <li>- de renforcer ou développer des compétences transversales nécessaires à l'exercice de ces missions</li> </ul> <p>L'ACEPP ile de France entend proposer cette formation certifiante à compter de mars 2023 sur une durée de 10 mois soit du 1<sup>er</sup> mars au 8 janvier 2024.</p> <p>Pour mettre en place cette formation certifiante, l'ACEPP RIF a participé à des temps de travail avec d'autres OF du réseau ACEPP de préparation, de partage d'expérimentation et de réflexion pour la mise en œuvre – temps de réunion qui se sont déroulés sous format visio.</p> <p>Parallèlement l'équipe permanente salariée de l'ACEPP RIF a travaillé sur le déploiement, la recherche d'intervenants formateurs.trices et initié des réunions d'informations collectives pour informer et mobiliser les professionnel.le.s des crèches associatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>16 professionnel.le.s ont participé sur 3 réunions qui se sont déroulées les 27/10, 7/11 et 22/11.</b></li> </ul>

<b>AXE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LA BRANCHE</b>	
<b>OBJECTIFS VISÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les métiers et les emplois de la Branche professionnelle :</li> <li>- Participer à des événements orientés emploi</li> <li>- Communiquer auprès des structures et des jeunes sur les caractéristiques des différents contrats en alternance</li> <li>- Développer des partenariats techniques avec les acteurs du service public</li> <li>- Être en veille sur les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) et en informer la CPNEF</li> <li>- Construire et mettre en œuvre des actions permettant de sécuriser les parcours professionnels</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vigilance particulière sur les fermetures de structures</li> <li>- Accompagner la qualification et ou la professionnalisation des salariés travaillant auprès des jeunes enfants</li> </ul>
<p><b>RÉALISATIONS DU RR</b>  <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i></p>	<p><b>Communiquer auprès des structures sur les caractéristiques des différents contrats en alternance (Pro A)</b>  <b>2 temps d'informations et d'échanges ont été organisés</b>, en visioconférence, en lien avec Yannick Antoine d'Uniformation, elles étaient prévues le 6 décembre ainsi que le 15 décembre.</p> <p>A la réunion du 15 décembre avec une seule inscription, la RR a proposé à la crèche inscrite de se reporter à la réunion du 6 décembre ou de la contacter par téléphone pour échanger.</p> <p>A la réunion du 6 décembre, 11 personnes s'étaient inscrites, mais une seule personne s'est présentée (Génération solidaire Val d'Oise), la réunion n'a donc pas été maintenue. La RR a cependant envoyé le support réactualisé avec le montant d'aide de 6000 euros au lieu de 8000 euros pour les majeurs et 5000 pour les mineurs en 2021-2022 (en attente du décret d'application) à Génération solidaire Val d'Oise.</p> <p><b>Communiquer auprès des structures afin de favoriser l'emploi</b>  La RR a relayé l'événementiel « <b>la semaine des métiers et de la solidarité</b> » organisé par Uniformation, via à titre d'exemple, la newsletter du 14 novembre de la fédération des centres sociaux de l'Essonne.</p> <p><b>La valorisation et la promotion des emplois de la branche professionnelle</b>  Cela s'est effectué par la mise en relation des employeurs et des salariés. Cette mise en relation passe notamment par les newsletters de fédérations (à titre d'exemple la newsletter du Val de Marne du 14 novembre) et de celle de l'Acceprif dans lesquelles les offres et demandes d'emploi sont indiquées. A la demande, les fédérations et l'Acceprif peuvent être au minimum consultées voire associées au recrutement, notamment des directions.</p> <p><b>Accompagner la qualification et ou la professionnalisation des salariés travaillant auprès des jeunes enfants</b>  <b>La revalorisation du diplôme d'EJE et son impact pour les crèches</b>  <u>Rappel du bilan 2021 : Revalorisation de la pesée EJE au niveau 6</u>  En Ile de France où la majorité des crèches associatives à gestion parentale embauchent majoritairement des EJE, difficulté de recrutement d'auxiliaire de puériculture depuis de nombreuses années, la communication d'Elisfa sur l'obligation de prendre en compte cette revalorisation au niveau 6 pour tous et toutes les EJE quel que soit l'année d'obtention met les crèches dans une situation complexe et plus particulièrement sur Paris. En effet la DFPE, qui traite les budgets prévisionnels des crèches pour l'octroi de subvention, ne prend pas en compte cette revalorisation et les conséquences financières engendrées, qui sont pour certaines crèches conséquentes entre 5000€ et 10000€ . Il est attendu de la part de la DFPE, que cette revalorisation soit explicitement écrite dans la CCN.</p> <p>Nous avons informé les crèches (en annexe lettre info et mail) en lien avec l'ACEPP Nationale et abordé cette question lors d'ateliers visio en direction des parents bénévoles assurant des fonctions dans les instances de gouvernance...</p> <p><u>Réalisé entre janvier et juin 2022</u>  <b>Retour de la Rencontre visio avec la DFPE – direction des familles et de la petite enfance sur Paris le 24/01</b></p>

Suite à la revalorisation du diplôme EJE nous avons eu un échange visio avec la DFPE de Paris afin d'avoir leur position et de leur donner les arguments pour qu'ils prennent en compte les augmentations liées au critère 1 pour les postes où le diplôme EJE est requis.

La DFPE campe fermement sur ses positions en invoquant qu'ils ne prendront en compte la pesée de 177 (au lieu de 103) pour les nouvelles diplômées 2021, mais que pour les anciennes non, tant que cela n'allait pas être écrit noir sur blanc dans la CCN (ce qui n'arrivera jamais puisque dans la convention sont indiqués les niveaux de diplômes et non pas les diplômes eux-mêmes).

Nous avons sollicité Philippe Dupuy de l'ACEPP, avec qui nous avons eu un échange en visio, pour avoir son regard. Il est sur la même ligne qu'Elisfa : la revalorisation du diplôme implique la réévaluation et cela est totalement lié à la grille de notre CCN (diplôme requis pour le poste), alors que dans d'autres conventions, le calcul du salaire n'est pas forcément lié au diplôme requis mais plutôt aux missions, responsabilités et tâches du poste. Donc cette réévaluation n'impacte pas forcément les EJE qui sont sous d'autres conventions collectives. Il en a par ailleurs échangé avec Manuela Pinto, DG d'Elisfa, prête à nous accompagner lors d'une rencontre avec la DFPE.

#### Teneur de nos échanges lors de la visio

Voici trois réponses que la DFPE a fait à deux crèches pour justifier la non-augmentation :  
« Nous attendons que soit inscrit dans la CCN le fait que les anciennes diplômées EJE soient reconnues sur le même niveau que les nouvelles »

- mais la CCN ne va pas être modifiée. Rien n'est écrit sur aucun diplôme. Le critère 1 fait référence aux niveaux RNCP.

« Le concept de travail égal, salaire égal ne fait pas loi » :

- Ce n'est pas un concept mais la Loi (article L3221-2 ci-dessous)

« L'article 11 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'EJE, stipule que les formations entamées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et la délivrance des diplômes d'EJE jusqu'à la session d'examen d'2020, restent régies par l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'EJE » <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037324590/>

- et là, on n'a pas vraiment su répondre... Philippe dit que ça n'a rien à voir avec le niveau du diplôme.

Pour info, le nouveau diplôme est de la même durée que l'ancien, et il y a deux modules supplémentaires qui sont l'informatique et les langues. Et l'Etat n'a pas été prévu dans cet arrêté un module de « rattrapage » entre l'ancien et le nouveau diplôme.

#### Ci-dessous, les arguments que l'on a également avancés :

- Code du travail (fait loi)

Article L3221-2 du code du travail :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006902818/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006902818/)

« Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. »

- Info prud'hommes

Le principe à travail égal salaire égal est une règle obligatoire ayant une portée générale, dont le principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes constitue une application.

Le principe de l'égalité de traitement en est quant à lui une prolongation.

L'égalité de traitement entre tous les salariés doit être assuré par l'employeur et cela dès lors qu'ils sont placés dans une situation identique (Cass. soc., 29.10.96, n°92-43.680).

Autrement dit à travail égal, salaire égal.

<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007038205/>

- *Convention collective*

Dans la CCN, il n'est marqué nulle part et pour aucun diplôme qu'il correspond à tel niveau, et donc à telle pesée. La grille et notamment le critère 1, renvoie aux niveaux RNCP.

Chapitre XII – Article 2 :

« La pesée des emplois dans l'entreprise est réalisée avec la grille de cotation. Elle s'effectue en déterminant, pour chaque critère, le niveau correspondant à l'exercice de l'emploi »

« Toute pesée s'appuie sur une définition de l'emploi. »

La pesée de l'emploi se fait par rapport aux caractéristiques des critères du poste et non de la personne.

**Suite à cette rencontre, en regard du maintien de la position de la DFPE, nous avons eu une rencontre visio le 3/03/22 avec Manuela Pinto – déléguée générale ELISFA**

Manuela Pinto est formelle : l'article de loi « A travail égal, salaire égal », l'emporte. Et dans notre CCN le Critère 1 étant basé sur le diplôme requis pour le poste, il n'y a pas d'ambiguïté. Devant les Prud'hommes, un employeur qui n'aurait pas appliqué la revalorisation dans notre CCN perdrait. Elle a présenté la demande auprès de son conseil d'administration qui y a porté une écoute attentive, pour faire l'objet d'un échange entre employeurs avant la commission de négociation afin de définir la meilleure stratégie.

**Au vu du blocage de la Mairie de Paris sur les arguments que nous avons pu leur apporter, la stratégie qu'elle propose est la suivante :**

- De proposer la rédaction d'un avis d'interprétation ou d'une délibération de la commission paritaire, co-signée par le syndicat employeur Elisfa et les syndicats de salariés en CPNI, qui stipulerait que les anciens diplômés EJE sont revalorisés à 177 points sur le critère 1 (s'ils sont bien sûr sur un poste où le diplôme d'EJE est requis).
- Proposition en CA ou en bureau :

**]La Délibération en CPPNI a donné lieu à la Newsletter d'information( jointe)**

Cette délibération a été transmise à notre partenaire DFPE qui en a pris acte et a prévu l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur une base forfaitaire pour l'année 2022. (Information transmise par la DFPE le mardi 28/06 lors d'une rencontre partenariale)

La revalorisation des EJE dans notre convention collective ALISFA a été actée par la DFPE ; elle a été prise en compte **à partir du mois de mai 2022** (mois suivant la délibération de la Commission Paritaire Nationale de Négociation et d'Interprétation de notre convention collective ALISFA) et sera calculée sur un **forfait** (donc cette subvention ne correspondra pas forcément à la réalité de l'équivalent de la revalorisation dans chacune de vos crèches).

**Participation au Forum emploi proposé par l'école Horizon le 19/04**

L'ACEPP RIF a répondu présente à la sollicitation - ci-dessous – pour participer au Forum. Sous format de stand dédié à chaque participant, l'ACEPP RIF a présenté les crèches associatives et parentales et la spécificité des emplois dans le champ.

	<p><b>Sollicitation de l’Aceprrif par Uniformation de participation à la semaine de l’attractivité des emplois et des métiers dans le champ de la petite enfance.</b></p> <p>Une rencontre en visio a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin en présence de Mme Logerot et de Mr Antoine d’Uniformation afin d’échanger sur l’objet de la semaine et des propositions de diffusion et de mobilisation. Cette semaine, placée sous le sceau de la solidarité, a été portée par La préfecture de Région de l’Ile de France est conduite sous l’égide de Mme Cécile Tagliano – commissaire au plan de la pauvreté.</p> <p>Cette contribution de présentation sur les métiers de la Petite Enfance articulée entre Uniformation et l’ACEPP RIF s’est déroulée en visioconférence, le jeudi 13 octobre de 10h à 12h en direction de demandeurs d’emploi, de jeunes des Apprentis d’Auteuil (19 jeunes venant de deux classes et 2 enseignants) centré sur le champ de l’aide à la personne. Les participants à la visio ont été au nombre de 24, dont 3 demandeurs d’emploi. La présentation d’un power point et la participation de 3 professionnelles de la petite enfance ont rendu cette intervention.</p> <p>Chacune de ces 3 professionnelles ont eu des parcours reposant sur des dispositifs soutenus par l’état tels que des chantiers d’insertion, contrat aidé et pour 2 d’entre elles qui après l’obtention de leur CAP AEPE, ont poursuivi par des formations qualifiantes diplômantes dans le cadre de l’alternance soutenu par l’employeur.</p>
<p><b>BILAN/SYNTHESE DE L’AXE ET PERSPECTIVES</b></p>	<p>Une attention particulière en 2022 des structures de la petite enfance notamment celles de l’Aceprrif via notamment les métiers en tension et la complexité du recrutement. La revalorisation des EJE pèse fort et inquiète budgétairement les associations porteuses d’une structure petite enfance.</p>

<p><b>AXE 4 : FACILITER LES INITIATIVES EN MATIÈRE D’EMPLOI/FORMATION</b></p>	
<p><b>OBJECTIFS VISÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire remonter à la CPNEF les opportunités de partenariats techniques</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre de projets territoriaux emploi/formation spécifiques</li> <li>- Etablir des partenariats techniques permettant de favoriser le développement de cofinancement</li> </ul>
<p><b>RÉALISATIONS DU RR</b> <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i></p>	<p>Nous avons convenu avec Koulsoum Logerot (la responsable d’Uniformation Ile de France) et Yannick Antoine (interlocuteur de la RR) de prévoir ensemble une réunion avec le service formation de la Région dans le dernier trimestre 2022.</p> <p>Mais cela n’a pas abouti malgré la préparation que nous avons faite ensemble. La région étant pris par d’autres objectifs et pour Uniformation, la forte mobilisation dans le cadre de la semaine de l’attractivité des métiers de la petite enfance ont pesé dans le calage de la date à trouver pour cette réunion. Il s’agissait d’avancer avec eux sur un contrat régional de filière ou sur un contrat d’objectifs dans le cadre des différents métiers de la branche. A suivre en 2023.</p> <p>Deux rencontres avec l’ARFA ont eu lieu entre mars et juin afin de présenter la branche et ses spécificités, d’échanger sur les contenus des formations qu’ils développent dans le champ de l’animation et mesurer le type de coopération possible entre nous.</p> <p>Notre interlocuteur étant parti dans le courant de l’été, sans qu’un tuilage puisse être possible, il n’y a pas eu de suite à fin décembre.</p>



<b>BILAN/SYNTHESE DE L'AXE ET PERSPECTIVES</b>	Un axe fragile et complexe à développer en Ile de France mais pas impossible car la branche est plutôt connue par les partenaires. Il faut trouver le bon interlocuteur et le bon moment ! .
--	--

<b>PROJET SPÉCIFIQUE RÉGIONAL/TERRITORIAL 2022</b>	
<b>OBJECTIFS VISÉS</b>	
<b>RÉALISATIONS DU RR</b> <i>(actions initiées et mises en œuvre, date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ? bénéficiaires visés, éventuels partenaires techniques et financiers...)</i>	
<b>BILAN/SYNTHESE DU PROJET ET PERSPECTIVES</b>	

## **1- REMARQUES GÉNÉRALES DU RÉFÉRENT.E EMPLOI, FORMATION**

Une année de transition post covid, pendant laquelle il y a eu à la fois l'envie d'échanger à distance et l'envie d'être en présentiel ; cela n'a donc pas été toujours simple à mettre en œuvre notamment dans le cadre des temps d'information collective.

Une année en tension plus forte pour les structures de la petite enfance qui a donc nécessité des actions spécifiques qui devraient impacter 2023.

Et toujours des structures ADSL, peu demandeuses et compliquées à joindre car il y a peu de réponse par mail et peu de téléphone dans le listing pour les joindre directement.

**Fait, le 23 Janvier 2023** \_\_\_\_\_ à **Morsang sur Orge** \_\_\_\_\_

**Signature du Référent emploi, formation :**

Corinne Morelli



**Signature du Partenaire :** Gaëlle Michelet-Kieffer



## 2- ANNEXES

Lien pour télécharger les annexes : [ICI](#)

Ou copié-collé ce lien :

[https://drive.google.com/drive/folders/1iGSORRPkqJtIS17tkdrqfLSAuQuoYue7?usp=share\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1iGSORRPkqJtIS17tkdrqfLSAuQuoYue7?usp=share_link)

<b>AXE 1 : INITIER UNE DÉMARCHE D'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION AFIN D'ALIMENTER LA CPNEF SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DES STRUCTURES DE LA BRANCHE DANS SON TERRITOIRE</b>	
Annexe 1	Mail panorama branche aux fédérations cs
Annexe 2	Mail relance questionnaire
Annexe 3	Annexe 3 Bilan intermédiaire autour Recherche action-Cnam
Annexe 4	Echange Mails évolution des missions RT et parents
Annexe 5	Echange mails et présentation succincte pour formations Réforme Norma
<b>AXE 2 : FACILITER L'ACCES À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION EN RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DÉFINIS DANS L'ACCORD FORMATION</b>	
Annexe 6	Annexe 4 Mail fédérations cs tableau des financements 2022
Annexe 7	mail réunion 19 janv dev compétences
Annexe 8	Invitation réunion 16 fev. dév compétences
Annexe 9	Rappel réunion 16 fev. dev compétences
Annexe 10	Liste inscrits Réunion Plan de compétences 19 janvier 2022
Annexe 11	Liste inscrits Réunion Plan de compétences 16 février
Annexe 12	Envoi powerpoint dev.compétences 16 février
Annexe 13	Support powerpoint Plan dev des compétence 19 01 2022 vf
Annexe 14	Invitation Réunion Financement des formations 18 mars
Annexe 15	Inscrits-réunion 18 mars -règles de financement
Annexe 16	Support réunion Financement 2022
Annexe 17	Inscrits -réunion 17 juin -financement formation
Annexe 18	Aide individualisée-Crèche la Porte entrouverte
Annexe 19	site Union régionale page CPNEF
Annexe 20	site CPNEF onglet RR IDF
Annexe 21	Bilan formations régionales IDF 2022 Centres sociaux
Annexe 22	Catalogue formations régionales IDF Centres sociaux
Annexe 23	Mail d'information Financements de la branche 2023
Annexe 24	Union IDF_formation_CR 01.02.2022
Annexe 25	Inscrits réunion 15 dec 2022 Pro alternance
Annexe 26	Programme - formation Charte nationale 24-03-22
Annexe 27	Fiche prépa-formation certification-gérer-animer
Annexe 28	Echange mails formations Réforme Norma
Annexe 29	Fiche formation protocole maltraitance_2022
Annexe 30	Echange mails et présentation succincte pour formations Réforme Norma
Annexe 31	Echange mails avec Yannick Antoine pour le webinaire du 13-10
Annexe 32	Programme - projet établissement règlement fonctionnement 19-04-22 -
<b>AXE 3 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DANS LA BRANCHE</b>	
Annexe 33	Mails d'invitation aux structures Réunions 6 et 15 déc- Pro A
Annexe 34	Mail de relance invitations Réunions 6 et 15 déc Pro A
Annexe 35	Inscrits réunion 6 dec 2022 Pro Alternance
Annexe 36	Newsletter de l'Essonne du 14 nov-info sur la semaine des métiers Uniformation
Annexe 37	Newsletter de l'Essonne du 6 déc-Bourse emploi
Annexe 38	Echange mails avec Koulsoum Logerot
Annexe 39	Participation forum emploi Horizon
Annexe 40	Contrat de prestations de service avec l'Acceprif
<b>AXE 4 : FACILITER LES INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI/FORMATION</b>	

